

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  06/02/2026	Le dix-neuf février deux mille vingt-six à vingt heures trente,
Date d'affichage  19/02/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel DESSOGNE, Maire Adjoint en charge des Finances.
<p style="text-align: center;">Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice.....23</p> <p>Présents.....13</p> <p>Votants.....18</p>	<p><b>Etaient présents(es) :</b> Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Eric SAINT SEBASTIEN, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Olivier BEUDAERT, Josiane PACHOLKI, Sébastien DERREUMAUX, Alain GUYONNET, Geneviève DARGNAT et Hermann TYNDAL et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents excusés avec procuration :</b> Alain MOMON pouvoir à Brigitte GOUYON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Régine BRAUN pouvoir à Valérie BOCQUEL Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE</p> <p><b>Absent(s) :</b> Daniel PIGNOT, Maud THOURY, Nassima VIGUIER, Sébastien PELLERIN, et Nicolas POUZET</p>
<p>Réf : 2026-014</p> <p>Objet : SDESM : Adhésion de deux nouvelles communes</p> <p>L'Adjoint au Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 19/02/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 19/02/2026</p> <p>L'Adjoint au Maire en charge des Finances</p>	<p>Secrétaire de séance : Michel DOYEN</p>

Réf : 2026-014 SDESM : Adhésion de deux nouvelles communes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson ;

Vu la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et Sammeron ;

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron.
- AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19/02/2026

Monsieur Daniel DESSOGNE,  
Maire Adjoint en charge des Finances

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

